

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent soixante-quinzième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 10 novembre 2014, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Octroi d'un dégrèvement pour le projet de formation intitulé Formation accompagnement dans la mise en place d'une communauté de pratique sur la conciliation famille-travail

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1090

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-3.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Fédération des professionnelles (FP-CSN);

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Ève Lamoureux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Formation accompagnement dans la mise en place d'une communauté de pratique sur la conciliation famille-travail, et lui accorde la note de 93 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 30 heures à monsieur Houssine Dridi, professeur au Département d'éducation et pédagogie,

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1090 (SUITE)

aux fins d'assurer la formation intitulée Formation accompagnement dans la mise en place d'une communauté de pratique sur la conciliation famille-travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, le 10 novembre 2014

(s) Sylvie B. de Grosbois
Présidente du Comité des services aux collectivités



Le 10 novembre 2014
VC/lc